

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 5 juillet 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (389r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 5 juillet 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45491>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 juillet 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

# Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin informe Delpech qu'après lecture de sa lettre et des journaux et au vu de l'insistance de ses proches, il renonce à faire le voyage à Amiens. Il lui indique qu'il aurait pu dispenser Jacquet de comparaître par une dépêche télégraphique adressée au 59, boulevard de Strasbourg à Paris.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Lieux cités

- [59, boulevard de Strasbourg, Paris](#)
- [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Gênes le 3 juillet 1866

Monsieur Desprez

en présence de votre lettre, de  
votre des poursuivances et de l'insistance  
que l'on met en pour empêcher celle  
à Stomias, je dois renoncer à mes  
recherches. Probablement que mon  
adversaire ne se trouvera pas non plus  
si frais donc un déjeuner qui m'eût  
autre morité que l'inquiétude initialement  
en moi qui me sont attachés, je crois  
en conséquence à la tranquillité de ma  
famille. Le pas sur mes intérêts.

disons de toute absence vous auriez  
pu faire une partie de mon avocat  
le dispenser de comparaître par signe  
photographique conservé à Strasbourg  
Le Dauphin aurait pu prendre  
connaissance de mes dernières observations  
sur le sujet parquet

Veuillez agréer Monsieur comme mon  
vif désir de vous servir toujours en toutes  
mes sentiments distingués

Georges